



Travaux et rachat de parts dans une indivision

Par **guenievre**, le **17/12/2008** à **13:14**

Bonjour,

Je suis propriétaire en indivision avec ma soeur de 2 parcelles mitoyennes. Sur l'une se trouve un bail commercial avec en ce moment un procès pour non paiement de loyers et nous demandons la clause résolutoire. Sur l'autre un pavillon vétuste, demeure familiale de mon oncle. Les plafonds de ce pavillon se sont écroulés.

Je désire faire des travaux afin que les dégâts ne s'étendent pas aux propriétés voisines. Ma soeur refuse de participer financièrement à ces travaux.

Ma soeur refuse de me vendre sa moitié sur cette parcelle afin que je puisse engager les travaux seule.

Existe-t-il un loi l'obligeant à me vendre cette moitié ?

Pour l'instant, je ne désire pas sortir de l'indivision sur l'autre parcelle car jusqu'à maintenant elle rapportait des fonds qui nous permettaient de régler les droits de succession étalés sur 5 ans.

Merci